

**Etude de la filière cheval à Saint Pierre et  
Miquelon**

**Préconisations pour la mise en place d'un  
schéma de développement**

**Rapport intermédiaire**

# SOMMAIRE

Introduction

## **1. ETAT DES LIEUX -----p4**

### **1.1. Un contexte général préoccupant -----p4**

### **1.2. Le cheval à Saint-Pierre-et-Miquelon -----p4**

1.2.1. Le cheptel équin -----p4

1.2.2. Le mode de vie -----p7

1.2.3. Les utilisations -----p9

1.2.4. Les infrastructures liées au cheval -----p9

### **1.3. Des acteurs multiples aux positions contrastées -----p14**

1.3.1. Les acteurs directs, propriétaires de chevaux -----p14

1.3.1.1. Les propriétaires indépendants----- p14

1.3.1.2. Les associations ----- p15

1.3.2 Les acteurs indirects-----p23

1.3.2.1.Les utilisateurs et les gestionnaires de l'espace----- p23

1.3.2.2.Le point de vue des élus----- p31

### **1.4. Un marché potentiel à plusieurs axes -----p33**

1.4.1. Une population en attente d'activités de loisirs-----p33

1.4.2. Des touristes en quête de « France » et de cheval ?-----p35

### **1.5. Synthèse : objectif principal et objectifs secondaires -----p37**

## **2. DIAGNOSTIC ET PLAN STRATEGIQUES-----p38**

### **2.1. Un diagnostic riche en contraste ----- p38**

### **2.2. Un plan stratégique en 5 axes----- p40**

Conclusion

Annexe

La commande d'une étude sur la filière « cheval » à Saint-Pierre-et-Miquelon résulte à la fois de la mobilisation d'une association – le Club d'Équitation de Saint-Pierre - autour d'un projet de centre équestre et de la volonté des acteurs locaux de l'agriculture et de la jeunesse et des sports de mieux cerner une population – les propriétaires de chevaux – et une activité – l'équitation et les autres usages possibles du cheval –.

La réalisation d'un état des lieux incluant les aspects techniques mais aussi relationnels et sociaux constituait un préalable à toute réflexion.

L'élaboration d'un diagnostic puis d'un plan stratégique en sont la continuité logique.

Ce sont ces deux premières étapes qui seront présentées dans ce dossier.

# **1. ETAT DES LIEUX**

## **1.1. Un contexte général préoccupant**

En 1993, Gérard BELORGEY, alors directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au Ministère de l'outre Mer chargé de mission à la direction de l'équipement, qualifiait d'«incertain » le diagnostic territorial des Iles depuis le retrait imposé sur les activités halieutiques. Il considérait que « l'archipel devait faire feu de tout bois pour garantir son avenir ».

Le diagnostic réactualisé en septembre 2007 par Damien DUSSUT <sup>1</sup>, chargé de mission à la direction de l'Equipement confirme une « démographie vieillissante », « un plein emploi de façade », un « potentiel touristique mal exploité » ; il ouvre des perspectives autour de la coopération régionale avec les régions atlantiques du Canada grâce notamment à la promotion du tourisme, au développement des relations culturelles, des communications et du sport. Il insiste enfin sur le défi des énergies alternatives du fioul sur l'archipel.

**Le cheval des îles peut-il devenir l'un des acteurs de ces challenges, et si oui, comment ?**

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude.

## **1.2. Le cheval à Saint-Pierre-et-Miquelon**

### **1.2.1. Le cheptel équin**

168 chevaux et poneys ont été recensés en 2007 sur l'archipel ainsi que deux ânes.

Rapporté à la population humaine (6125 habitants), cela représente un ratio de 27 équidés pour 1000 habitants soit une présence du cheval deux fois supérieure à celle de la métropole (900 000 équidés y compris secteur viande pour 63,5 millions d'habitants soit 14 pour 1000).

La répartition est la suivante :

MALES	FEMELLES	HONGRES	POULAINS
11	67	83	7

Si l'on compare aux chiffres de 2000, la population alors autour de 200 individus a diminué, notamment en ce qui concerne les mâles entiers (35 en 2000).

1 Source « Saint Pierre et Miquelon Un diagnostic de territoire » <http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr>

Le cheptel est constitué d'un type prédominant apparenté au « cheval de Miquelon ».

Ses caractéristiques sont proches de celles du cheval canadien aux origines plus lointaines issues de Bretagne et de Normandie.

Néanmoins, le cheval de Miquelon semble de taille plus réduite (1,40 m) et de poids moindre (450 kg) que le Canadien.

Le « standard » emprunté au cheval canadien et qui demande à être précisé est résumé dans l'illustration ci-dessous :

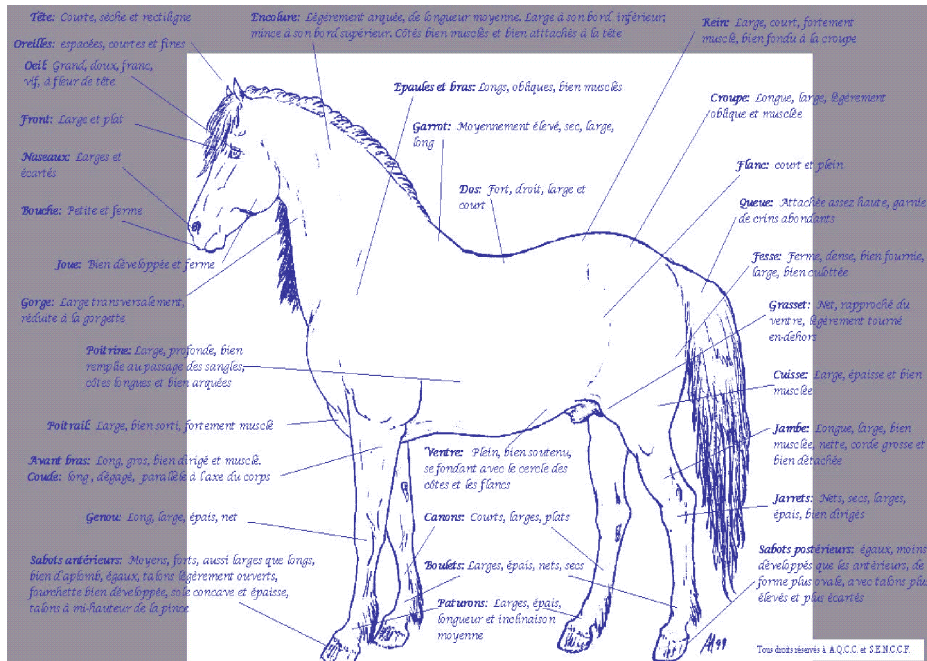


Schéma du standard du cheval canadien – Source : Syndicat d'Élevage du Cheval Canadien

Si ces caractéristiques transparaissent encore dans un grand nombre de produits, les apports étrangers sont eux-aussi bien présents : clydesdale, quarter horse et appaloosa sont les trois influences les plus marquées. Quelques poneys issus de shetland sont également visibles.



Un seul vétérinaire exerce sur l'archipel : rémunéré par le Conseil territorial, il se déplace une fois par semaine sur Miquelon et dispose d'une clinique vétérinaire sans infrastructure équine.

Il n'y a par ailleurs pas d'équipement (radio, échographie,...) présents sur l'archipel, hormis ceux de l'hôpital à Saint-Pierre.



Clinique vétérinaire

L'état sanitaire des animaux est satisfaisant. Ils sont pour la plupart vermifugés régulièrement. Les pathologies digestives sont rares.

Les maladies contagieuses sont exceptionnelles et la vaccination non obligatoire.

Les principales pathologies rencontrées sont des boiteries, liées en particulier à la dureté des terrains et les problèmes respiratoires liés aux conditions d'hébergement hivernales.

Les interventions du vétérinaire sont principalement des castrations et des euthanasies, pratiquées pour réguler la population.

L'identification a été partiellement réalisée (environ 100 signalements effectués) mais les produits n'ont pas été enregistrés dans la base SIRE. Les chevaux ont néanmoins tous un propriétaire connu, sans qu'une liste exhaustive ait été établie.

Il n'y a pas de maréchal-ferrant diplômé sur l'archipel. Plusieurs personnes ont néanmoins de bonnes compétences et assurent parages et ferrures.

### 1.2.2. Le mode de vie

- Les chevaux appartiennent tous à des propriétaires privés (101 propriétaires recensés) à l'exception de 13 d'entre eux, propriétés de l'association GPCM (Groupement pour la Promotion du Cheval de Miquelon).
- En raison des conditions climatiques, le mode de vie est organisé en deux temps :

La saison hivernale (de Novembre à Avril-Mai) où les animaux sont dans leur quasi-totalité rentrés à l'écurie - principalement en stalles- et nourris. Ils sont sortis en journée, en parc ou à l'attache lorsque le temps le permet.

La saison estivale où ils sont mis à l'extérieur, à l'attache, en parc ou en liberté selon le souhait de leur propriétaire et les moyens matériels dont il dispose.

Saint-Pierre voyant au fil des ans ses surfaces disponibles se réduire en raison du développement des infrastructures (aéroport) et des constructions (maisons individuelles), les propriétaires rencontrent des difficultés à trouver des emplacements libres pour le pâturage. Des parcelles sont clôturées de fil électrique, de fil lisse, plus rarement de lices en bois. D'autres sont utilisées pour la mise à l'attache.

Miquelon, plus rurale, possède de vastes étendues enherbées classables en plusieurs catégories :

- zones de plaines, herbacées, situées autour du village de Miquelon
- zones de buttes, au tapis herbacé plus fragile, situées autour du Grand Barachois et sur l'isthme
- zones de montagnes, tourbeuses et partiellement boisées, au centre de Langlade et sur les pointes rocheuses.

Ces zones sont, selon les cas, utilisées pour le pâturage à l'attache, en parc ou pour la mise en liberté des chevaux.

Traditionnellement, mais aussi sous l'effet d'une pression urbaine grandissante sur Saint-Pierre, un certain nombre de propriétaires transfèrent leurs chevaux par bateau sur Miquelon à la belle saison. En 2007, une trentaine d'animaux a ainsi été embarqué, dans des vans une ou deux places, à bord du Cap Blanc assurant la traversée. A noter qu'une bétailière de 6 places existe, mais n'est plus proposée par l'armateur. Des dates limites d'embarquement, au printemps et à l'automne sont également fixées par ce dernier.

- L'alimentation



Elle est assurée en hiver grâce à du foin en grande majorité importé par bateau du Canada. Le coût du foin importé varie en 2007 de 330 €/T à 370 €/T, l'importation sur Miquelon nécessitant un transbordement intermédiaire à Saint-Pierre.

Déchargement du foin à la quarantaine à Saint-Pierre

Une production locale de foin existe sur Miquelon, effectuée par la régie de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, sous forme d'enrubanné. Elle est achetée en grande partie par le GPCM, l'enrubannage ne se prêtant pas à une utilisation individuelle en raison de la fermentation rapide du ballot une fois ouvert.

En complément, certains chevaux reçoivent un aliment de type concentré ou céréales également importé (coût moyen au kg autour de 2 €).

Occasionnellement, les chevaux bénéficient des déchets végétaux de cuisine.

- La litière

Les chevaux, en grande majorité hébergés en stalles, disposent rarement d'une litière de paille en raison du coût élevé de ce produit d'importation (prix moyen à la tonne en 2007 de 330 à 480 €/T).



Le sol est donc recouvert d'un plancher bois, refait tous les ans ou d'un tapis caoutchouc (70€ par tapis) avec parfois utilisation de copeaux en faible épaisseur.





### 1.2.3. Les utilisations

- Les chevaux sont utilisés par leur propriétaire à diverses fins :
  - auto-consommation de viande chevaline de poulain (10 à 15 poulains selon les années) sans commercialisation,
  - débardage et petits travaux agricoles,
  - mini-camps d'équitation pour enfants,
  - pratique de la balade et de la randonnée à cheval.

Cette dernière utilisation est, de loin, la plus répandue et s'effectue de manière individuelle par chaque propriétaire ou au sein d'associations. Elle est proposée de manière limitée aux touristes de passage, par le biais des activités estivales du GPCM ou dans le cadre de location d'équidés non encadrée.

Les mini-camps, proposés également par le GPCM s'effectuent quant à eux sur 5 jours, à raison de 7 enfants maximum par période durant les mois de juillet et d'août.

### 1.2.4. Les infrastructures liées au cheval

- la quarantaine à Saint-Pierre

Appartenant au Conseil territorial, les bâtiments de la quarantaine et les terrains qui les entourent sont situés à quelques kilomètres du centre de Saint-Pierre.

Construits dans les années 60 pour héberger les animaux (bovins essentiellement) importés du Canada, les bâtiments sont aujourd'hui très dégradés et les abords encombrés de stockages et dépôts divers.

Plus récemment, des bâtiments d'élevage ont été ajoutés ou transformés (hangar agricole servant initialement de manège et transformé en bâtiment d'élevage de volaille.)



Une fumière couverte a fait l'objet d'une réfection récente mais les arrivées d'eau génèrent une stagnation importante des jus qui se déversent, via un trop-plein, à l'extérieur, ruisselant ensuite vers la mer.



Stockage du fumier et pollutions générées



De même, le stockage à l'air libre des fumiers (volailles et chevaux) génère une pollution visuelle, olfactive et organique.

Les bâtiments abritent, outre un élevage de volailles de chair et de poules pondeuses, un abattoir, une pépinière désaffectée, la fourrière municipale et des écuries.

Ces dernières, divisées en locaux distincts de taille variable (de 1 à 20 chevaux) sont intercalées au sein des différents usages et occupées par des propriétaires privés et des associations de propriétaires. 80 chevaux sont hébergés sur le site en hiver.

Vue extérieure des écuries de la quarantaine à Saint-Pierre



Elles sont mal ventilées, la condensation y est importante, générant une forte humidité. L'évacuation des eaux chargées, issues du lavage quotidien des stalles est peu opérationnelle entraînant des stagnations et des bouchages réguliers.

Un bâtiment de 11m sur 14 fait office de manège. Sans ouverture, le sol y est de mauvaise qualité – dur et poussiéreux - et il n'existe pas de pare-botte.



Le manège

Un club-house et des sanitaires ont été tout récemment refaits par l'association du Club d'équitation, permettant aux adhérents de disposer d'un espace propre et accueillant.

Autour des bâtiments, un paddock entouré d'une lice en bois a été aménagé par l'association du Club d'équitation. Un autre est en cours de réalisation.



Des paddocks de taille plus réduite ont été réalisés au moyen de clôtures électriques par les différents propriétaires de chevaux. Les terrains résiduels sont utilisés pour la mise à l'attache des chevaux.

- Le GPCM à Miquelon

L'association dispose d'une première écurie construite en 1998 grâce au financement conjoint du Conseil Général de l'époque, de l'Etat (Préfet) et de la Jeunesse et Sports ainsi que de la mobilisation des adhérents (emprunt et participation aux travaux). Une deuxième écurie a été ajoutée grâce à un second emprunt et à la construction par les bénévoles.



L'écurie est divisée en 2 parties :

La première partie est réservée aux propriétaires et peut accueillir 30 chevaux. Elle dispose d'une salle de toilettage, d'une sellerie et d'un parc à foin.



La deuxième partie est réservée à l'association et peut accueillir 14 chevaux et leurs équipements, un atelier, une grange, un wc, et un bureau.

Une carrière a été aménagée : d'une longueur de 60 m et d'une largeur de 40 m, elle se trouve à proximité de l'écurie sur un sol organique sur substrat sablonneux très peu praticable.

Il n'y a pas de pâture à proximité immédiate de l'écurie.

Par ailleurs, l'activité du GPCM se déplaçant en période estivale à l'entrée de l'isthme de Langlade, une zone d'accueil a été aménagée par l'association. Deux mobil-homes (un abritant le logement de la monitrice, le second celui des enfants et de l'animatrice) ainsi qu'une baraque de chantier (abritant la sellerie) ont été installés sur un terrain appartenant à la Collectivité territoriale.



Une carrière de 40 m par 20 m a été délimitée par une lice en bois, le sol gazonné n'ayant pas été travaillé et s'avérant glissant lors des pluies. 3 hectares de pâtures, divisés en quatre parcelles, permettent d'assurer l'alimentation des chevaux pendant l'été.

L'association emploie une monitrice détentrice du BPJEPS mention Tourisme équestre et en cours d'obtention de la mention Attelage. En contrat emploi jeunes depuis Février 2000, puis en EDD (emploi à durée déterminée) avec aides dégressives depuis 2003, la pérennité de cet emploi n'est plus assurée à compter du mois de Février 2009.

- Les écuries individuelles :

Dispersés sur l'ensemble du territoire à l'exception de la ville même de Saint-Pierre où elles sont interdites, les écuries individuelles sont majoritairement des constructions en bois hébergeant en moyenne 1 à 3 chevaux. Elles sont entourées de parcs clôturés ou de zones d'attache qui permettent aux chevaux de sortir en hiver et parfois constituent également la pâture pour l'été.



- Les aménagements légers



Il s'agit essentiellement de parcs de contention destinés à rassembler les animaux à la fin de l'été afin de les rattraper plus aisément.

Des parcs clôturés sont également présents.

- Les sentiers

A ce jour, il n'existe pas de sentier de randonnée dédié à la pratique équestre sur l'archipel.

De nombreux sentiers sont fréquentés par les cavaliers, qui côtoient les autres usagers et parfois utilisent ou subissent la présence de divers aménagements (caillebottis, ponts, barrières, clôtures entourant les zones naturelles en cours de réhabilitation...).

## **1.3. Des acteurs multiples aux positions contrastées**

### **1.3.1 Les acteurs directs, propriétaires de chevaux**

#### **1.3.1.1. Les propriétaires indépendants**

Au nombre de 46 (34 sur Saint-Pierre et 12 sur Miquelon), ils possèdent leurs écuries, bâties sur leur propriété ou sur des terres louées ou prêtées.

Autonomes dans leur fonctionnement comme dans l'approvisionnement – commandes sur internet, achats auprès du magasin AVIMAT distributeur de produits d'élevage -, ils sont très attachés à la liberté de pratique et inquiets de voir leurs activités modifiées par une évolution réglementaire ou politique.

Leur inquiétude se traduit par des réactions vives, telles que celles ressenties lors de la campagne de sensibilisation à l'identification effectuée à l'automne dernier.

La raréfaction des terrains disponibles est également une préoccupation pour ces propriétaires ainsi que la circulation sur les chemins et le coût du fourrage.

Le principal souhait exprimé est le maintien de la pratique de mise en liberté estivale et la possibilité de continuer à posséder leurs animaux à proximité de leur domicile. La possession d'entiers, et leur mise en liberté au même titre que les autres, est également un souhait.

### 1 .3.1.2. Les associations

Quatre associations sont actives sur l'Archipel :

A Saint-Pierre : le Club d'Equitation et la Société hippique rurale

A Miquelon : le GPCM (Groupement pour la Promotion du Cheval de Miquelon) et l'association PEGASE (Propriétaires Eleveurs Gardiens de l'Ancestrale Sélection des Equidés)

- La Société hippique rurale

Cette association loi 1901 existe depuis 1970 et regroupe 12 propriétaires. 18 chevaux en hébergés en stalles pour une cotisation annuelle de 107 €. Chaque propriétaire occupe un parc à foin individuel dans lequel il stocke le fourrage et l'aliment ainsi que son matériel.

Les commandes de foin et d'aliments sont groupées entre les membres. Le regroupement en association procure, selon la présidente, un avantage par la présence d'autres cavaliers permettant des balades en petits groupes ainsi qu'une entraide en cas d'absence ou de difficulté d'un des propriétaires.



L'association manifeste le souhait de poursuivre son activité au sein de ses locaux actuels notamment en raison de leur coût modéré et de la volonté de conserver son autonomie par rapport à une structure nouvelle. Elle met également l'accent sur le maintien des sentiers de randonnée aux abords de la quarantaine et aux environs de Saint-Pierre.

- Le Club d'Équitation de Saint Pierre

Egalement association loi 1901, le club regroupe 70 adhérents et est affilié à la Fédération Française d'Équitation. Il compte 34 licenciés en 2008.

Sa capacité d'hébergement est de 43 chevaux, majoritairement en stalles pour un effectif actuel de 45 équidés.

La cotisation annuelle est de 20 €, la mise à disposition d'une stalle à l'année est de 125€, celle d'un box de 165€ à 205 €.

Cette cotisation donne également accès au manège, au club-house et aux sanitaires ainsi qu'à un parc à foin individuel.

L'association gère l'approvisionnement collectif en foin, celui-ci étant revendu aux propriétaires.

Les propriétaires gèrent les autres approvisionnements (concentré, céréales,...) de manière individuelle.

L'association a pour objectifs « d'organiser, faciliter et encadrer la pratique de l'équitation » et de « participer à la promotion des sports et du tourisme équestre dans l'archipel ».

C'est dans cette optique qu'une « fête western » est proposée chaque année, moment fort réunissant les cavaliers de l'archipel, qu'ils soient ou non membres de l'association.

L'enseignement de l'équitation, pratiqué dans le passé, a été interrompu en raison de l'absence de personnel diplômé et d'infrastructures adaptées.

Les conditions actuelles, liées à l'insalubrité des bâtiments et à l'absence d'aires de pratique sécurisées (manège et carrière) ne permettent pas d'exercer cette activité dans des conditions minimales de sécurité.

L'activité principale est donc la location de stalle ou box nu.

Par ailleurs, les conditions d'hébergement des chevaux, bien que constamment améliorées grâce au travail des bénévoles, restent précaires :

- les stalles, étroites, permettent difficilement aux chevaux de se coucher ;
- l'absence de litière et le lavage à grande eau des sols génèrent froid humidité et odeurs, pour l'animal comme pour le cavalier ;
- les circulations autour des chevaux présentent de réels dangers de coups de pied – circulation derrière les chevaux en stalle ou à l'attache dans l'écurie.
- Enfin, l'absence de personnel d'encadrement implique une prise en charge totale des chevaux et des locaux par des adhérents dont beaucoup sont mineurs.



Vue intérieure des écuries du Club d'Équitation



Les attentes sont très fortes autour de l'évolution de la structure.

Le souhait de créer un véritable centre équestre, digne de ce nom, est porté par le bureau de l'association, au travers d'un projet inscrit au Contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale 2007-2013.

Ce projet, dont le cœur fonctionnel et architectural est constitué d'un manège couvert, vise à permettre le développement de la pratique équestre sur Saint-Pierre dans des conditions de sécurité et de confort « normales » au vu des standards existant en métropole.

Il comprend également la construction d'écuries, modulables en stalles ou boxes, d'aires techniques (douche, stockage de foin, sellerie) et d'espaces communs (cafeteria, salle polyvalente, sanitaires,...).

Enfin, il prévoit l'aménagement de paddocks de détente, d'une carrière, d'un rond de longe et d'un parcours de cross ainsi que d'espaces verts.

**La réflexion globale menée dans le cadre de cette étude doit permettre de retravailler, à partir des souhaits exprimés par les membres de l'association, tant sur le dimensionnement que sur l'organisation de cette structure afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs impliqués.**

- Le GPCM

Association loi 1901 créée le 15 Novembre 1983 , le GPCM a évolué au fil du temps : d'abord orienté autour du « groupement de propriétaires », son nom a été modifié et son objet s'est élargi.

L' association a pour objet :

- De réunir toutes les personnes intéressées à la promotion de l'équitation
- D'aider au développement touristique de l'archipel.
- De défendre les intérêts des membres de l'association et de les représenter auprès de toutes instances administratives ou professionnelles.
- D'aider les adhérents à améliorer les conditions de vie intérieures ou extérieures du cheval, à l'amélioration de la race.
- A vendre le produit de leur élevage, à commander et à vendre aux membres tous les produits et nourriture nécessaires aux animaux ainsi que tous les matériels utiles à la pratique de l'équitation.

Elle est affiliée à la FFE depuis 2006 (affiliation en cours de renouvellement).

Les activités sont de plusieurs ordres :

- la prise en pension hivernale de chevaux : elle s'effectue en pension complète (7 chevaux) ou partielle (5 chevaux), facturée 150 € par mois comprenant l'hébergement, la nourriture, les vermifuges et les soins au cheval (soins des pieds et sortie quotidienne),
- la location de stalle nue (20 chevaux) pour un montant de 160 €/an,
- les mini-camps pour enfants sur 5 jours pour un prix de 270 € tout compris (hébergement, restauration, activités),
- les après-midi à thème (baby-poneys,...) facturés 12 €,
- les promenades à cheval d'une heure (12 €) ou deux heures (22 €).

2 à 3 cavaliers sont inscrits à l'année.

Le GPCM participe également, en collaboration avec la régie de la DAF à l'entretien des parcelles destinées à la production de foin. Il finance en particulier les engrais et amendements (chaux).

Les activités hivernales sont limitées par l'absence de manège, ne permettant pas un accueil des cavaliers et un travail des chevaux lors de la saison froide.

Les activités estivales, notamment la prise en pension sont réduites, du fait de l'absence de pâtures.

L'accessibilité de l'isthme est réduite par la réfection récente de la route, qui ne ménage pas de passage à marée haute, le cheminement s'effectuant sur le bitume, au ras d'une circulation importante et rapide.

Les engrillagements de zones dunaires réhabilités par le Conservatoire du littoral posent des problèmes de sécurité, le fil de fer étant peu visible et certains animaux se trouvant piégés à l'intérieur du dispositif.



Restauration de dune par pose de ganivelles et plantations d'Oyat

Les attentes sont fortes de la part de l'association de développer la pratique de l'équitation sur Miquelon :

- à « l'année longue »<sup>1</sup> pour les habitants et les enfants scolarisés
- à la belle saison pour les habitants de Saint Pierre en vacances sur Miquelon et Langlade et pour les touristes.

Pour ce faire, la construction d'un manège couvert et l'aménagement d'une carrière (notamment travaux d'améliorations du sol en place) sont indispensables.

Le souhait de disposer de poneys de taille A, voire B (1,07m à 1,30m maximum) est également exprimé, la demande en activités « baby-poneys » et apprentissage de l'équitation pour enfants étant forte.

**Le maintien de l'emploi actuel de la monitrice est en jeu, son contrat se terminant en Février 2009 et les capacités financières actuelles de l'association ne permettant pas d'envisager sa poursuite en l'absence d'aides.**

Le développement de l'activité d'attelage, dans ses diverses composantes (traîneau du Père Noël, promenades, attelage sportif, travaux agricoles et forestiers...) constitue un point fort des attentes de l'association. L'absence de matériel (voiture hippomobile adaptée et sécurisée) est un frein à ce développement.

Parmi les pistes de réflexion concernant l'évolution des structures et la possibilité de disposer d'un manège couvert, la quarantaine de Miquelon, récemment restaurée, est à étudier.

Le bâtiment appartenant à la Collectivité territoriale et aménagé pour accueillir des alpagas, est inutilisé.

Il dispose d'atouts indéniables :

- hébergement des cavaliers et sanitaires,

---

<sup>1</sup> Expression locale pour désigner l'année pleine

- stabulations adaptées et équipées (mangeoires, abreuvoirs, ventilation,...),
- fumière couverte,
- zones de stockage de fourrage,s
- transformation possible d'un hangar en manège, moyennant l'installation d'un pare-botte et d'un sol adapté. La largeur minimale de 15m généralement conseillée pour les manèges poneys n'est pas atteinte, la portée maximum des charpentes présentes étant de 12 m (d'après plan fourni, dimension réelle à vérifier),
- utilisation possible de la zone plane située le long du bâtiment comme carrière, sous réserve de la réalisation d'un sol et d'un entourage adapté (entourage actuel en grillage galvanisé simple torsion sur poteaux ronds galvanisés).

La quarantaine  
à Miquelon



Néanmoins, cette hypothèse soulève un certain nombre de questions :

- incompatibilité de la présence des chevaux en cas de réouverture de l'activité de quarantaine,
- dimension très importante de l'installation entraînant des coûts d'entretien en proportion des surfaces présentes,
- devenir de l'écurie actuelle du GPCM.

- L'association PEGASE

Association loi 1901, composée de 21 membres, elle a pour objectifs :

- d'élever et préserver la race chevaline de Miquelon par la sélection des reproducteurs, pour éviter la consanguinité ou l'apport de race étrangère,
- continuer l'amélioration, la rusticité de la race Pinto actuellement sur Miquelon, par apport de sang de chevaux de Miquelon, pour une meilleure adaptation aux variations climatiques
- rassembler tous les propriétaires des dites races afin d'avoir une plus large concertation sur les actions à mener.



Parmi les actions menées, un projet d'élevage et de sélection de poneys Pinto est lancé depuis deux ans. 3 femelles gestantes sont recensées, avec pour objectif la production de poneys de location.

Une information est à faire auprès des propriétaires afin de veiller au contrôle des saillies, dans le but d'éviter la consanguinité et le mélange de races importées. Un projet de recensement des chevaux issus de la race de Miquelon est proposé pour l'année en cours.

Les attentes exprimées par l'association rejoignent celles des autres propriétaires, à savoir le maintien des pratiques, notamment concernant la mise en liberté estivale.

**La contradiction entre cette liberté – notamment concernant les étalons - et la volonté de préserver la race devra faire l'objet d'une réflexion afin de trouver des modalités permettant de concilier ces deux attentes antagonistes.**

L'utilisation de zones (Pointe aux Alouettes notamment) aujourd'hui peu pâturées est évoquée, de même que la restauration de prairies et le développement des surfaces fourragères.

**En synthèse, il est possible de dire que le cheval à Saint-Pierre et Miquelon mobilise plus d'une centaine de propriétaires, réunis ou non en associations ainsi que de nombreux bénévoles non propriétaires de chevaux.**

En témoigne le succès rencontré par les deux réunions publiques organisées à l'occasion de cette mission et qui ont réuni plus de 70 personnes.



Réunions publiques à Miquelon et Saint-Pierre

Tous connaissent des difficultés à s'approvisionner en fourrage à des coûts maîtrisés et sont attachés au maintien des pratiques de mises en liberté des

chevaux à la belle saison. Ils souhaitent une augmentation de la production locale de foin, sous réserve d'un accès équitable au fourrage produit et de l'obtention d'un prix attractif.

Beaucoup s'accordent sur la nécessité de préserver la race locale, éco-adaptée et répondant bien aux attentes des utilisateurs. Cette préservation n'exclut bien entendu pas la possession de chevaux d'autres races mais suppose la maîtrise de la reproduction et par voie de fait la gestion des troupeaux sur les pâtures.

Cette dernière fait l'objet de discussions animées quant aux solutions à mettre en œuvre pour y parvenir :

- le pâturage tournant est envisageable mais rencontre des réticences au niveau de la présence des clôtures et de la nécessité de déplacer les animaux (main d'œuvre).
- la nécessité de restriction du pâturage sur les zones les plus fragiles (partie étroite de l'isthme en particulier) semble aujourd'hui admise.
- la restriction de l'accès pour les étalons au libre pâturage fait l'objet d'une attention particulière quant aux solutions alternatives proposées : mise en parc difficile à concevoir pour certains propriétaires et réflexion à mener sur une mise en liberté raisonnée à l'écart des femelles.

Concernant le développement de l'équitation et des infrastructures que s'y rattachent, les avis s'accordent :

- sur la nécessité d'améliorer les conditions actuelles de pratique, notamment pour les enfants et les jeunes tant sur Miquelon que sur Saint-Pierre,
- sur l'opportunité d'organiser des manifestations à l'image de la « fête du cheval » (mise en œuvre il y a quelques années sur Miquelon) ou de la « fête western » tout en veillant à leur déroulement dans le respect de la sécurité et du bien-être animal,
- sur le potentiel que représente le développement du tourisme à cheval sur l'Archipel, en particulier sur Miquelon-Langlade.

Les inquiétudes existent au niveau de l'application de la réglementation en vigueur, notamment vis à vis de l'identification et de la pose de puce électronique qui a fait débat à l'automne dernier, à l'occasion d'une campagne d'information menée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

La crainte d'une « restriction de liberté » - liberté de posséder un cheval, de disposer d'une écurie indépendante, de le mettre en liberté, de se promener - est exprimée par un certain nombre de propriétaires.

De même, la peur de voir les coûts augmenter avec le développement de nouvelles infrastructures ainsi que celle d'une obligation à intégrer ces structures est bien présente.

**Il faudra donc s'attacher à intégrer ces paramètres dans le plan d'action, tant pour les membres des associations que pour les propriétaires indépendants.**

### 1.3.2 Les acteurs indirects

L'ensemble de la population est susceptible d'être concerné par la présence du cheval à Saint-Pierre et Miquelon : promeneur, chasseur, riverain, gestionnaire de l'espace, du tourisme, représentants de l'Etat au niveau agricole, sportif,....

Au delà, les ressentis et le vécu de ces différents acteurs est retranscrit auprès des élus des collectivités locales et territoriales ainsi qu'auprès du préfet, en charge notamment de la sécurité sur l'Archipel.

#### 1.3.2.1. Les utilisateurs et les gestionnaires de l'espace

- Les particuliers

Si quelques plaintes ont été déposées par des particuliers, en raison de dégradations commises par des chevaux en liberté sur Langlade en particulier, les utilisateurs des espaces naturels sont surtout sensibles à la détérioration des chemins de randonnée sous l'effet du piétinement ainsi qu'aux problèmes de sécurité lors des croisements piétons/cavaliers ou véhicules/cavaliers.

- Les chasseurs

2<sup>ème</sup> plus grosse association de l'Archipel après celle des pêcheurs à la truite, la Fédération des Chasseurs compte 534 permis délivrés soit 8,5 % de la population. Selon le Président de la Fédération de Chasse, la chasse interfère peu avec le cheval, les périodes d'utilisation et la localisation des espaces étant différentes.

En effet, pratiquée du dernier dimanche d'Août à la fin Avril, la période de chasse correspond à l'hivernage des chevaux à l'écurie. Seule la courte période de Septembre à Décembre voit les chasseurs et les cavaliers se côtoyer. Les zones de chasse sont également peu fréquentées par les cavaliers qui prennent soin de les éviter.

Il y a donc peu de conflits d'usage, le cheval étant même parfois utilisé pour porter le gibier (Cerf de Virginie). L'existence de clôtures ne pose pas de difficulté dans la mesure où des passages d'homme y sont aménagés.

La perspective d'une augmentation des surfaces fauchées peut être source de tensions notamment en raison du retard pris dans les travaux, entraînant des modifications du milieu défavorables à la faune (circulation des engins sur les tourbières en particulier).

La mise en culture éventuelle de terres à vocation céréalière devra prendre en compte les zones de chasse. Les secteurs de la Pointe au Cheval ou de la Mère Durand constituant des zones préférentielles pour un semis de céréales.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), chargé de faire appliquer la réglementation en la matière, fait le constat d'une concertation nécessaire avec les propriétaires de chevaux, notamment en matière de choix des zones et des périodes de fauche au regard de la nidification de certaines espèces.

**Il souligne également le rôle important du pâturage par les chevaux dans le maintien de milieux ouverts**, favorables aux Anatidés (canards) ou aux Scolopacidés (Bécassine).

Il note la présence de zones surpâturées et de sols dégradés par le passage des chevaux, ceci d'autant plus que les sols sont superficiels avec roche-mère affleurante.

Concernant les berges de certains ruisseaux (Ruisseau de Savoyard), le piétinement répété aux points d'abreuvement entraîne des affouillements préjudiciables au cours d'eau.

L'étang Jourdan est également soumis à une pollution organique liée au stockage des fumiers sur le site de la quarantaine.

Enfin, il soulève la question de la responsabilité du propriétaire en cas d'accident et l'importance de l'identification des animaux domestiques.

- Le Conservatoire des espaces naturels

Le Conservatoire du Littoral n'intervient que sur une petite partie de l'Archipel, déterminée par la Collectivité territoriale et localisée sur l'isthme et les buttes dégarnies.

La pression exercée par les chevaux mis en liberté, notamment en début et en fin de saison accentue les phénomènes d'érosion déjà très marqués sur certains secteurs particulièrement fragiles. La concertation avec les propriétaires de chevaux apparaît comme une nécessité au vu des sommes dépensées pour la restauration des milieux : 830 €/m<sup>2</sup> de dune réhabilitée soit une enveloppe annuelle de 240 000 €. La solution de fermeture de l'accès à l'isthme par ses deux extrémités semble la plus efficace pour permettre la régénération de la végétation.

Des précautions doivent être prises vis à vis des sols, lors des interventions de fauche sur certaines prairies sensibles. L'épaisseur d'humus étant par endroit très faible et les engins lourds, la fauche peut en effet accentuer l'érosion sur certaines parcelles très exposées.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration : la constitution d'un comité de site réunissant l'ensemble des acteurs permettrait de proposer un plan d'action adapté et accepté.

Un projet d'achat par le Conservatoire de terrains privés situés à l'extrémité de l'isthme avant Langlade propose une remise en état et une gestion de la végétation



par le pâturage équin. Sa concrétisation permettrait d'augmenter les surfaces pâturables tout en diminuant les conflits liés à la présence des animaux en liberté sur Langlade.

Le projet de création d'une Maison de la nature, porté par la Collectivité territoriale et la Municipalité de Miquelon à pour objectif de regrouper l'ensemble des acteurs de l'environnement présents sur l'Archipel. Un volet « tourisme nature » pourrait y être intégré incluant notamment le tourisme équestre. Le contenu et le mode de gestion de cette structure sont en cours d'étude.

L'éventualité de la mise en place d'un garde à cheval financé par la Commune de Miquelon et l'Agence de l'eau est évoqué, une solution de location auprès du GPCM pouvant être étudiée.

- Les associations de défense de l'environnement et des animaux

Représentées au sein du Conseil de santé et de la protection animale, elles ont pu exprimer leurs attentes et craintes à l'occasion de la réunion organisée en Préfecture à l'occasion de cette mission. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe.

- Le Comité Régional de Tourisme (CRT)

Le Comité Régional du Tourisme assure la promotion de l'Archipel vis à vis de la métropole et de l'étranger. L'étude réalisée en Juillet 2006 pour la SODEPAR par Magali FERRAND estime à 9000 le nombre de touristes par an. Le nombre d'excursionnistes est estimé à 1 840 personnes, celui de croisiéristes à 2 380 soit environ 13 200 visiteurs qui consomment des prestations touristiques. Parmi eux, environ 1000 scolaires sont accueillis chaque année.

L'Archipel reste donc une destination rare pour laquelle l'image « française » semble plus valorisante que celle de « paradis naturel ».

Néanmoins, l'attractivité d'une destination étant directement dépendante de la diversité des activités proposées, **le développement du tourisme de nature reste une opportunité à saisir**. A l'heure actuelle, seule la location de vélos est pratiquée ainsi que quelques promenades à cheval proposées par le GPCM.



Point de vue touristique

Le développement de la promenade et de la randonnée équestre, la mise en place d'un itinéraire de caléçage en ville à destination notamment des croisiéristes constituent autant de sources d'intérêt susceptibles de retenir l'attention du touriste potentiel ou de prolonger son séjour.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT), outre la promotion et la commercialisation de ses propres produits touristiques, est à même d'assurer celles de prestataires locaux privés. L'ouverture à des produits liés au cheval est donc envisageable.

Le projet de schéma de développement touristique, en cours de rédaction par la SODEPAR (Société de Développement et de Promotion de l'Archipel)<sup>2</sup> doit être présenté aux élus et aux professionnels prochainement.

- La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF)

La reconnaissance des activités équestres comme activités agricoles depuis la loi en faveur du développement des territoires ruraux du 23 février 2005, a renforcé le rôle des services de l'agriculture auprès de la filière hippique, au delà des activités d'élevage proprement dites.

Néanmoins, le bilan des activités agricoles 2007 n'intègre pas le cheptel équin.

22 poulains sont pourtant nés en 2007, 6 ont été tués à la naissance, 5 gardés et 11 consommés pour la viande. Il s'agit bien là d'une « production animale ».

La non-reconnaissance de cette production se traduit également par l'absence de référence équine dans le calcul de l'Indemnité Spéciale Agricole (ISA) allouée via la Commission des Affaires Agricoles à tout agriculteur possédant un minimum de 10 Unités Spéciales Agricoles (USA).

Il n'existe pas d'USA cheval dans le document de correspondance « nature de la production agricole/valeur USA » publié par la DAF.

Si l'on applique néanmoins la correspondance UGB des textes communautaires (Règlement (CE) No 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA): art. 22), le parallèle est le suivant :

- bovins >2 ans, **chevaux >6 mois** 1.0 UGB/ tête équivalent à 1 USA
- bovins de 6 mois à 2 ans, **chevaux de 6 mois à 2 ans, poneys, ânes** 0.6UGB/ tête équivalent à **0,6 USA**
- bovins et poulains <6 mois, 0.1 UGB/ tête
- moutons et chèvres adultes 0.15UGB/ tête

2 La SODEPAR est l'agence de développement économique de l'archipel chargée par la Collectivité territoriale de mettre en œuvre sa politique de développement durable.

**Tout agriculteur possédant un minimum de 10 USA devrait donc être en mesure de toucher l'ISA sous réserve de respecter les autres conditions :** se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires imposées par les pouvoirs publics et faire partie d'une association ou d'un syndicat professionnel agricole.

Pour les centres équestres, la référence en métropole est celle de la SMI (surface minimum d'installation), qui conditionne l'octroi des aides aux jeunes agriculteurs à partir d' ½ SMI.

Paru au J.O n° 62 du 14 mars 2007, un arrêté du 21 février 2007 du Ministère de l'agriculture et de la pêche, modifiant l'arrêté du 18 septembre 1985 fixe les coefficients d'équivalence pour les productions hors sol : il fixe la surface minimum d'installation pour les activités équestres à 10 équidés.

Un chef d'exploitation dirigeant une exploitation d'au moins ½ SMI est ainsi assujéti au régime de protection sociale des non-salariés agricoles (article L.722-5 du code rural).

**A ce jour, il n'y a pas d'agriculteur déclaré exerçant une activité équine sur l'archipel.**

Au niveau des productions végétales, la seule production en lien avec le cheval est fourragère, si l'on excepte le maraîchage, susceptible d'intervenir de manière marginale dans l'alimentation des équidés.

La demande en foin est très supérieure à la production: la consommation totale est de 300 T en moyenne dont 200 T pour les équidés pour une production locale très variable selon les années (un peu plus de 100 T en 2007, 220 T en 2006). Ceci oblige les propriétaires à des importations coûteuses en provenance du Canada (185 T importées en 2006).

Le rendement moyen par hectare est d'un peu plus de 3 t (3 à 5 T de MS/ha selon les années), la production s'effectuant en une ou deux coupes en fonction de la météorologie.

En 2007, 30 hectares ont été consacrés aux cultures fourragères ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins.

L'itinéraire technique préconisé prévoit des apports de chaux et d'engrais afin d'augmenter la productivité.

La récolte de fourrage est effectuée par la Régie, sur des terres mises à disposition par le Conseil Territorial ainsi que sur quelques hectares de terrain privés. Le GPA dispose du foin récolté sur les terres remises en culture avant leur cession à un utilisateur.

Une des principales difficultés rencontrées réside dans les conditions météorologiques particulièrement difficiles certaines années. Le laps de temps disponible pour la fauche s'étend traditionnellement du 25 Juillet au 15 Août.

Néanmoins, l'absence de matériel et de personnel en quantité suffisante oblige souvent à une prolongation des travaux jusqu'à la fin Août. Selon la pluviosité estivale, une deuxième coupe est ou non possible.

Enfin, le foin est difficile à faire sécher en raison de l'importance de l'humidité atmosphérique. La qualité de la récolte est donc variable, conduisant la Régie à préférer l'enrubannage à la récolte de foin sec.

Certains particuliers effectuent également une récolte de foin à titre individuel.

L'absence de production locale de céréales à paille et grains (avoine en particulier) génère une importation de ces produits, limitant son utilisation par les propriétaires de chevaux en raison des coûts engendrés.

Une étude agro-pédologique a pourtant montré que 500 ha de terrains pourraient potentiellement être remis en culture sur Miquelon ce qui laisse supposer une réelle possibilité d'augmentation des surfaces fourragères sous réserve de l'obtention préalable d'un consensus avec les différents acteurs locaux impliqués. En effet, seuls 148 hectares sont actuellement exploités sur l'archipel, toutes productions confondues soit 0,6% de la surface. A population égale, en 1894, 2676 hectares étaient valorisés, soit 11% du territoire..

Par comparaison, les îles de la Madeleine situées dans le Golfe du Saint-Laurent et dont la période de végétation est beaucoup plus restreinte, possède plus de 7% de terres agricoles soit près de 1115 hectares dont 630 sont consacrés à la production fourragère.

La consommation d'herbe sur pied est également un aspect majeur de la filière cheval sur l'Archipel, les chevaux étant mis en liberté sur les zones enherbées ou au sein de parcs. Les surfaces de prairies sont actuellement insuffisantes pour assurer l'alimentation des animaux malgré la remise en état de prairies.

Les missions de gestion des espaces confiées à la DAF interfèrent également avec la filière cheval.

La DAF instruit les demandes d'affectation des terrains de la Collectivité pour l'activité agricole et assure la surveillance de leur utilisation. Ces terrains se répartissent essentiellement sur la zone agricole autour de l'agglomération de Miquelon (73 ha).

Elle est à l'initiative d'un projet de Plan territorial des Itinéraires de Randonnée en cours de réalisation. Elle assure un rôle de conseil technique auprès de la Collectivité qui entretient les sentiers par l'intermédiaire de Régies de travaux.

Elle assure la gestion courante de l'unique cabinet vétérinaire de l'archipel et s'assure de la continuité du service auprès du public.

Le Conseil Territorial recrute le vétérinaire sur contrat d'un an renouvelable.

**La compétence de ce praticien, notamment en équine, est une condition importante de la qualité du suivi sanitaire de l'archipel et du bien-être animal.**

Elle instruit les dossiers relatifs à l'OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) « terre et mer » en cours et réfléchit aux orientations de la prochaine opération programmée pour 2010.

Elle instruit les dossiers d'aides à l'investissement déposés auprès du Conseil Territorial relatifs à des bâtiments, matériels, animaux reproducteurs, projets agroalimentaires, dont le montant dépasse 1980 € et qui sont finançables à hauteur de 50%.

Elle instruit les dossiers déposés auprès de l'O.D.E.A.D.O.M. (Office de Développement des Activités Agricoles dans les Départements d'Outre-Mer) finançables à hauteur de 45%. Le programme sectoriel pourrait concerner le cheval à condition de présenter des demandes en rapport avec l'élevage du cheval, portées par des associations ou des individus s'inscrivant dans un objectif général. Des actions hors de ce cadre peuvent être soutenues, sur la base d'une justification très argumentée.

Elle instruit les dossiers d'installation en agriculture et d'aides à la transmission locale d'exploitation gérés par le CNASEA et présentés en Commission Mixte Agricole.

**Il faut noter qu'à ce jour, la DAF n'a instruit aucun dossier relatif à ces dispositifs concernant la filière cheval.**

- La Direction territoriale de la Jeunesse et des Sports

Elle met en œuvre la politique ministérielle dans les champs des activités physiques et sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire, sous l'autorité du préfet.

Elle est un lien entre les associations sportives agréées et la Fédération Française d'Equitation et travaille donc ici avec le Club d'Equitation et le GPCM.

Elle joue un rôle important dans le financement des équipements sportifs et dans l'attribution de subventions pour l'achat de matériel, le soutien à l'emploi, l'aide à la formation par le biais du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

Elle a ainsi pu contribuer à financer la formation BPJEPS mention Tourisme équestre de la monitrice du GPCM en complément des aides versées par la direction du travail et de l'emploi ainsi que l'acquisition de matériel de sellerie.

Elle a subventionné en 2007 les projets d'action présentés par le « Club d'Equitation de Saint-Pierre » à hauteur de 5 600 €, et par le « GPCM » à hauteur de 8 100 €.

Elle est partie prenante dans le projet de réalisation d'un centre équestre à Saint-Pierre et dans le développement de celui du GPCM à Miquelon, dans le souci d'assurer **une meilleure sécurité aux pratiquants** et un accès plus facile à cette activité sportive.

Par son intervention dans le contrôle de la déclaration des centres d'accueil collectifs de mineurs, elle joue également un rôle dans les possibilités de développement touristique et sportif de camps d'équitation.

- Le Préfet

Par son engagement fort aux côtés du Conseil territorial, dans le cadre du Contrat de Développement entre L'Etat et la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon 2007-2013, le Préfet a affirmé l'importance qu'il accorde au cheval et à la pratique de l'équitation sur l'Archipel.

La fiche IV-3 « Amélioration des conditions de vie – Construction d'un centre équestre » présente en effet, pour un budget de 700 000 €, la réalisation d'une infrastructure sur Saint-Pierre permettant l'hébergement des chevaux et la pratique de l'équitation dans des conditions normales d'hygiène et de sécurité.

L'intérêt touristique d'un tel aménagement n'est pas à négliger dans une optique d'élargissement de l'offre d'activités.

D'autres aspects du Contrat de Développement peuvent être rattachés à la problématique « cheval » :

- fiche I-8 « Diversification économique – Agriculture – Soutien à l'agriculture : production de fourrage », pour l'achat notamment de matériels agricoles pour un montant de 100 000€
- fiche I-9 « Diversification économique – Accompagnement à la création et au développement des entreprises de tourisme », dans son volet « développer l'offre d'activités de loisirs » (montant total de 1 480 000 €)
- fiche I-11 « Diversification économique – développement de l'éco-tourisme » autour du développement de sentiers d'interprétation
- fiche II-1 « Appui au développement de l'Archipel – Formation – fonds de la formation professionnelle » autour d'actions de formation spécifique au cheval permettant un accès à l'emploi.
- fiche II-3 « Appui au développement de l'Archipel – Développement de la coopération régionale » au niveau de l'accompagnement d'actions dans le domaine du tourisme, de l'éducation ou de l'environnement.

Selon le Préfet, « **le cheval à Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas une bulle de conflits mais une opportunité de développement à faire connaître** ».

La mise en œuvre d'une infrastructure adaptée aux besoins et conforme aux normes ou recommandations en vigueur constitue un préalable à tout développement de la pratique de l'équitation sur Saint-Pierre.

### 1.3.2.2. Le point de vue des élus

- Le Conseil territorial

Engagé aux côtés du Préfet dans le Contrat de Développement, il soutient également le développement de la filière, en affirmant la nécessité de trouver un consensus au sein des différents acteurs et vis-à-vis des populations, consensus en train d'émerger selon le Président.

Le cheval ne doit pas, en effet, être perçu comme une contrainte mais comme un atout, susceptible de générer retombées économiques et emploi.

Un visage nouveau de la pratique équestre est à mettre en avant tout en respectant la liberté des propriétaires individuels. **Il s'agit de favoriser l'approche du cheval, notamment auprès des enfants et des jeunes, par le biais d'une pratique encadrée.** La présence de deux porteurs de projets établis, le Club d'équitation et le GPCM est un réel atout.

A ce jour, les actions du Conseil Territorial en faveur de la filière se traduisent par une mise à disposition par convention de terrains (Quarantaine à Saint-Pierre, GPCM à Miquelon, zones de pâtures et de fauche).

La Conseil apporte également un soutien technique par le biais des employés de la Régie, qu'elle finance et qui assurent notamment la récolte du foin sur Miquelon.

Il finance également la clinique vétérinaire de l'archipel.

Les aides directes aux clubs sportifs (Club d'équitation et GPCM) sont un volet autre de son intervention, en lien avec des actions.

- La Municipalité de Saint-Pierre

La filière cheval est avant tout méconnue, voire réduite à ses aspects négatifs. Il existe un décalage entre la réalité et l'image donnée, dans les dépliants touristiques en particulier.

Le constat est fait d'une augmentation des conflits liés aux chevaux, notamment au niveau des sentiers de promenade et de la cohabitation hommes/chevaux.

Néanmoins, les relations avec les associations sont bonnes et les interdictions (circulation et détention dans Saint-Pierre) bien respectées.

L'utilisation du cheval au sein de programmes pédagogiques destinés aux scolaires, à des fins touristiques (caléchages) ou encore comme « cheval cantonnier » est une voie envisageable pour la Municipalité.

- La Municipalité de Miquelon

La commune doit faire face à une importante chute de sa population depuis quelques années. 90 enfants y sont scolarisés et un certain nombre, en provenance de Saint-Pierre y viennent pour des vacances, au sein de structures collectives ou accompagnés de leurs parents.

Doublement insulaire, elle se doit de proposer à ses habitants des activités à l'année longue tout en assurant la préservation de ses milieux naturels, particulièrement riches et fragiles.

Si le cheval est vu là encore, sous l'angle des conflits et des nuisances qu'il peut générer, les attentes en matière de développement local et touristique sont présentes.

L'intégration à l'activité agricole de l'île est également un point important : avec seulement 5 agriculteurs actuellement en activité, Miquelon dispose d'un potentiel non négligeable lié à la présence de terres cultivables. La production de fumier de cheval, celle de foin, de céréales, sont autant de ressources complémentaires et de baisses possibles des importations.

- La Circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon

La représentation à l'Assemblée nationale de l'Archipel est effectuée par un député.

Sur l'Archipel, la considération du cheval a changé, passant d'un animal de travail et de consommation à un animal de loisir, voire de compagnie. La condition animale dans son ensemble s'est améliorée.

En parallèle, l'espace disponible pour l'animal sur l'archipel s'est réduit : construction du nouvel aéroport et de maisons individuelles à Saint-Pierre, développement des résidences secondaires à Langlade engendrent une concurrence accrue entre les usages.

Une des voies possibles semble être de donner la possibilité aux gens de pratiquer l'équitation sans pour autant devenir propriétaires. La création de structures adaptées, sécurisées et encadrées par un personnel qualifié est un moyen d'encourager cette pratique, tout en permettant son accès à un public plus large : scolaires, handicapés, détenus, jeunes en réinsertion...

Au delà des habitants, la présence d'une nouvelle activité est susceptible d'exercer une attractivité supplémentaire sur les touristes, notamment en période estivale.



## 1.4. Un marché potentiel à plusieurs axes

### 1.4.1. Une population en attente d'activités de loisirs

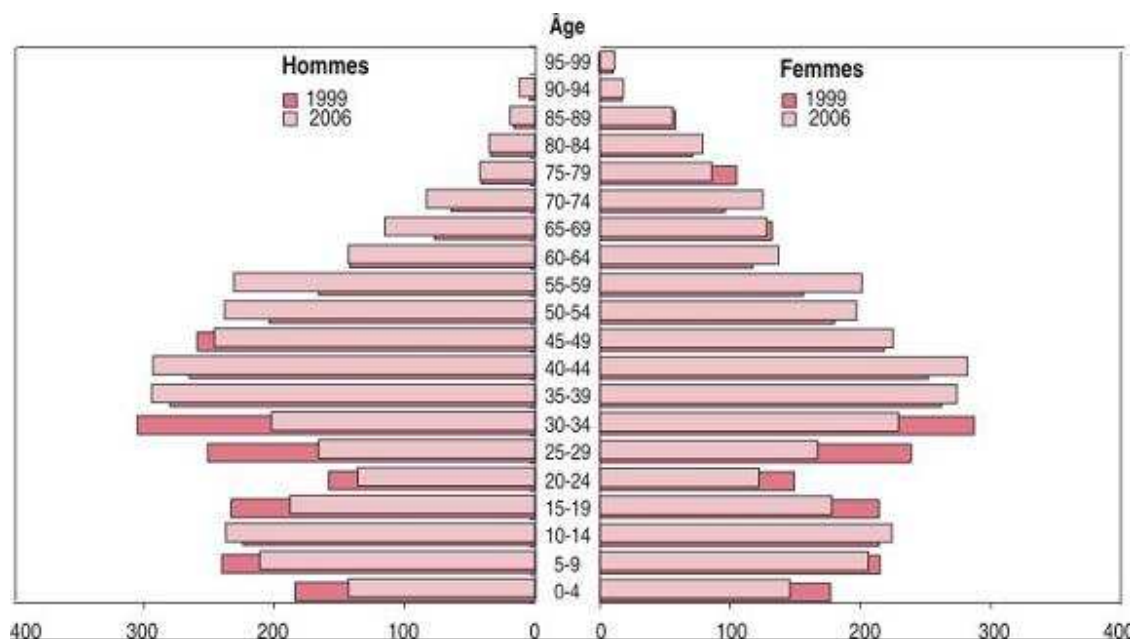
La population de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2006 est de 6125 habitants, soit une baisse de 200 habitants par rapport au recensement de 1999.

Commune	2006	1999	Evolution	en %
Saint-Pierre	5 509	5 618	-109	-1,9
Miquelon-Langlade	616	698	-82	-11,7
<b>Saint-Pierre-et-Miquelon</b>	<b>6 125</b>	<b>6 316</b>	<b>-191</b>	<b>-3,0</b>

Source : Insee, enquête de recensement de la population de 2006, recensement de la population de 1999.

Avec plus de 1500 habitants de moins de 20 ans (soit ¼ de la population totale), l'archipel connaît un vieillissement dû en particulier à la difficulté de conserver les jeunes actifs, en âge de devenir parents. Ceux-ci, partis étudier en métropole ou à l'étranger, ne reviennent pas toujours sur l'archipel, les emplois potentiels correspondent peu aux qualifications acquises.

La diversification des activités de loisirs disponibles sur l'archipel ainsi que les perspectives d'emploi liées à ces activités sont autant de facteurs d'attractivité non négligeables pour ce territoire.



Données Insee Première n°1178 - février 2008

	1999		2006		TOTAL 2006
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0 - 4 ans	184	177	143	146	1167
5 - 9 ans	240	215	211	206	
10 - 14 ans	224	214	237	224	
15 - 19 ans	233	214	188	178	3869
20 - 24 ans	158	149	136	122	
25 - 29 ans	251	239	166	167	
30 - 34 ans	305	287	202	229	
35 - 39 ans	280	262	294	274	
40 - 44 ans	265	252	293	282	
45 - 49 ans	259	218	246	225	
50 - 54 ans	204	180	238	197	
55 - 59 ans	166	156	231	201	
60 - 64 ans	142	117	143	137	1089
65 - 69 ans	77	132	115	128	
70 - 74 ans	64	96	83	125	
75 - 79 ans	41	105	42	86	
80 - 84 ans	34	71	35	79	
85 - 89 ans	16	58	19	56	
90 - 94 ans	4	17	12	18	
95 - 99 ans	0	10	0	11	

Répartition de  
la population  
par tranche d'âges

Source : Insee, enquête de recensement de la population de 2006, recensement de la population de 1999.

Ce sont donc 1167 enfants de moins de 14 ans et 3869 adolescents et adultes potentiellement susceptibles d'être intéressés par une pratique de l'équitation.

Avec 5509 habitants, Saint-Pierre est la commune la plus petite mais de loin la plus peuplée, bénéficiant d'une liaison directe avec le continent canadien grâce à la présence de l'aéroport.

Les équipements sportifs et culturels y sont nombreux : piscine et patinoire couvertes, stades de football, terrains de tennis, salles multisports, fronton, centre socio-culturel, bibliothèque... Pour la plupart, ces infrastructures sont animées par des associations de type « loi de 1901 ».

Les établissements d'enseignement publics et privés sont également bien représentés puisque l'on compte 7 écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée d'enseignement général et un lycée professionnel. L'accueil des enfants et jeunes handicapés est assuré au sein des établissements, en classes spécialisées.

Personnes âgées, personnes handicapées et détenus peuvent également constituer des publics intéressés par la relation avec le cheval, dans un cadre social ou thérapeutique.

Miquelon, avec 616 habitants, subit les effets de l'isolement géographique puisqu'elle perd près de 80 habitants depuis le recensement de 1999. Néanmoins, dotée également d'une salle multisports et d'une salle culturelle, elle comprend une école maternelle et primaire ainsi que l'annexe du collège accueillant au total quelques 90 enfants.

Par ailleurs, la population de Miquelon-Langlade augmente fortement à la belle saison avec l'arrivée des occupants des nombreuses résidences secondaires qui se

développent depuis quelques années (près de la moitié des 400 résidences secondaires recensées en 2006 sont sur Langlade).

Le PIB par habitant (données 2004) est comparable à celui de la métropole et plus de deux fois supérieur à celui des Départements d'Outre-Mer. Néanmoins, le poids du secteur public sur l'économie (salaires élevés des fonctionnaires et financements publics pour les travaux de construction) amène à moduler cette donnée au regard du niveau de vie.

La présence d'un habitat de qualité, très bien équipé <sup>3</sup>, ainsi que la proportion très élevée de propriétaires de leur résidence principale (77% de la population) permettent néanmoins de conclure à l'existence d'une clientèle potentielle susceptible d'affecter un budget à la pratique équestre.

**Si le taux de pénétration de licenciés de la Fédération Française d'Equitation pour 1000 habitants est comparable à celui de la métropole – à savoir environ 9/1000, ce résultat est obtenu avec une quasi-inexistence de structures équestre d'enseignement.**

**Le nombre total de cavaliers, estimé en France à 1,5 million soit 23,6/1000 pourrait donc être estimé, si l'on conserve les mêmes proportions, à 145 pour l'archipel.**

**Cependant, avec 168 chevaux et 101 propriétaires, l'archipel montre un nombre d'équidés rapporté au nombre d'habitant plus de deux fois supérieur à celui de la métropole, en l'absence de toute filière structurée (course et viande notamment).**

**En effet, si l'on prend pour référence le nombre de chevaux dits « de loisirs » rapporté à la population, on obtient en métropole un ratio allant de 9 à 11/1000 en incluant les chevaux de sport et de travail contre 27/1000 sur l'archipel pour les seuls équidés de loisirs.**

Partant de ce constat, on peut donc estimer que le nombre potentiel de cavaliers est bien supérieur au ratio de métropole, l'attraction pour le cheval semblant être beaucoup plus forte sur ce territoire, pour des raisons historiques, culturelles et peut-être liées à l'isolement. Il va donc au delà des 145 cavaliers potentiels calculés, réservoir auquel on peut rajouter les populations scolaires et fragiles ainsi que la population touristique.

Enfin, la pratique sportive étant particulièrement intensive sur le territoire, en raison de l'isolement géographique d'une part et des conditions météorologiques d'autre part, le nombre d'heures de pratique par cavalier est potentiellement plus important qu'en métropole.

	Saint Pierre et Miquelon	Métropole
Nb d'habitants	6125	63,5 millions
Nb de chevaux identifiés	168	900 000 dont 725 000 chevaux de loisirs, sport et travail
Nb chevaux de loisirs/1000	27	11
Pratiquants ‰/‰ hab	23 sur base identique à la métropole	23
Potentiel théorique de pratiquants	145	1,5 million
Potentiel minimum de licenciés FFE ( base 9‰/‰ hab)	55 sur base identique à la métropole	550 000

#### **1.4.2. Des touristes en quête de « France » et de cheval ?**

L'archipel accueille chaque année 12 000 visiteurs, touristes, croisiéristes et affaires.

Si la stratégie touristique en cours d'élaboration repose essentiellement sur le « côté français » de l'Archipel, la présence d'activités diversifiées est une réelle nécessité, l'attractivité d'une destination en étant directement dépendante comme énoncé plus haut.

A l'heure actuelle, les principaux touristes proviennent de Terre-Neuve et du continent canadien. Une récente étude de la Commission Canadienne du Tourisme « Touristes canadiens adeptes de l'aventure de plein air douce » estime à 4,4 millions d'adultes le nombre de ces touristes et indique que 7% d'entre eux habitent la région du Canada atlantique. Le Québec compte le quart de la population adulte canadienne et une proportion légèrement supérieure d'amateurs de plein air (28 %).

Cette population représente une clientèle potentielle non négligeable pour l'archipel du fait de la proximité géographique et des liens historiques et culturels existants. Toujours selon cette même étude, les activités de pleine nature devront dans l'avenir, être modulées en fonction des degrés d'efforts physiques demandés pour répondre au marché des familles et des jeunes énergiques et intéressés par l'action et aux canadiens plus âgés toujours intéressés par le plein air et demandant des activités de plein air plus douces.

L'offre des services et des commodités supplémentaires devra également s'attacher à répondre aux besoins des néo-Canadiens en ce qui a trait à la langue, à l'alimentation et à la culture.

L'archipel dispose indéniablement d'atouts à ces différents niveaux.

Les brochures existantes mettent en avant la présence des chevaux en liberté sur l'isthme et vantent une proximité avec l'animal qui n'est pas toujours la réalité.

En effet, l'unique prestataire de promenades à cheval est actuellement le GPCM dont l'activité estivale (juillet-août) constituée de mini-camps du lundi au vendredi, laisse peu de place à l'accompagnement de balades et de randonnées.



Page de couverture et extrait de la plaquette touristique 2005/2006



La fête du cheval est également annoncée pour Août 2008 sur le programme du Comité Régional du Tourisme mis en ligne sur le site internet, sans que cette dernière soit réellement sûre d'être mise en œuvre.

Le potentiel « tourisme équestre » de l'archipel est valorisé par la présence de sentiers de randonnée aux paysages grandioses, associant la découverte des milieux et de la faune sauvage.

La présence de reliefs confèrent aux itinéraires une bonne diversité sans que les difficultés rencontrées ne constituent un réel handicap. La fréquentation hivernale de ces itinéraires est également possible, moyennant un encadrement qualifié et maîtrisant bien le terrain ainsi qu'une cavalerie adaptée.

Outre la promenade à cheval et la randonnée montée, des activités d'attelage sont possibles, autour de Saint-Pierre comme à Miquelon. Traîneau en hiver ou voiture hippomobile à la belle saison peuvent prendre en charge les touristes d'un point d'intérêt à un autre ou à l'arrivée des navires de croisière.

Enfin, dans un registre plus sportif, ski-joëring ou courses sur la plage peuvent constituer des activités plus ponctuelles susceptibles de créer des animations, en hiver comme en été.

### **1.5. Synthèse : objectif principal et objectifs secondaires de l'étude**

Il paraît primordial, à ce stade de la réflexion, de préciser les objectifs du schéma de développement à construire.

Si dans un premier temps, la résolution des multiples petits conflits liés à la présence des chevaux sur le territoire peut apparaître comme essentielle, la réflexion conduit à considérer cet aspect comme une conséquence positive de la structuration de cette micro-filière qui constitue l'un des atouts du renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique de l'archipel.

Ainsi, la réunion autour d'un objectif commun tel que la préservation du « cheval de Miquelon » est susceptible d'amener les propriétaires à faire évoluer certains de leurs comportements tout en proposant des solutions alternatives économiquement attractives. Les préoccupations liées à la sécurité des personnes et des biens ainsi que celles de respect des milieux se trouvent alors mieux prises en compte.

La mise en place d'infrastructures de qualité, adaptées aux besoins et aux attentes peut permettre de substituer pour partie, au cavalier-propriétaire, un cavalier-pratiquant, facilitant l'accès à l'équitation à un public plus large et supprimant les contraintes liées à la possession d'un cheval.

Enfin, la reconnaissance du cheval comme outil de développement social et économique auprès des populations et de leurs élus, tant dans sa dimension agricole que dans ses dimensions sportives et touristiques doit contribuer à améliorer encore le bien-être animal tout en offrant des perspectives de création d'emplois sur l'archipel.

## 2 DIAGNOSTIC ET PLAN STRATEGIQUES

### 2.1. Un diagnostic riche en contrastes

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités/ menaces</b>
Un attachement au « cheval de Miquelon » Adapté à son territoire	Absence de sélection génétique structurée  Absence d'identification précise des animaux  Diversité des modèles  Dispersion des animaux chez de nombreux propriétaires	Possibilité d'aller vers une race/ un registre reconnue  Intérêt d'un enregistrement des animaux pour un suivi généalogique  Maîtriser la mise en liberté des étalons
Des chevaux appartenant presque tous à des propriétaires privés	Une dispersion sur le territoire  Une possible divergence des attentes de chacun    Des conditions d'hébergement contraignantes en raison du climat	L'occasion de fédérer les acteurs autour d'un objectif commun  La volonté de chacun de rester maître des décisions concernant son animal  Des risques d'accident ou d'incendie liés à la vétusté et au stockage du foin au voisinage immédiat des chevaux
Une consommation de viande de cheval préexistante mais limitée	Absence de production organisée  Conditions d'abattage à examiner	Présence d'un marché potentiel concurrençant les importations de viande bovine  Débouché possible des produits non retenus dans le programme de sélection
Un potentiel alimentaire lié à l'herbe	Des zones sensibles dégradées  Une mise en liberté générant des conflits d'usage	Une contrainte forte : limiter les coûts d'entretien Une occasion de réorganiser le pâturage Des solutions à mettre en place pour assurer l'alimentation estivale en réduisant les impacts

<p>Une bonne capacité fourragère des milieux</p>	<p>Peu de surfaces valorisées</p> <p>Un matériel insuffisant et partiellement inadapté</p> <p>Des difficultés de séchage de foin</p>	<p>Une remise en état des parcelles possible</p> <p>Une production en petites bottes souhaitée</p> <p>Un séchage intérieur à la quarantaine de Miquelon à étudier</p> <p>Des coûts à maîtriser et un système de mise en vente à mettre en place</p>
<p>Une demande forte au niveau de la pratique encadrée de l'équitation</p>	<p>Une absence de structure adaptée à une pratique à l'année longue (manèges)</p> <p>Une pratique non sécurisée à Saint Pierre, une cavalerie et un encadrement inexistant</p> <p>Une cavalerie disponible à Miquelon bien que partiellement adaptée</p>	<p>Des porteurs de projets dynamiques</p> <p>Une complémentarité à trouver entre Saint Pierre et Miquelon</p> <p>Des risques d'accidents liés à l'état des infrastructures et à l'absence de personnel qualifié (Saint-Pierre)</p> <p>L'existence d'une enseignante diplômée à Miquelon dont l'emploi n'est pas assuré au delà de Février 2009</p>
<p>Une image touristique mettant en avant le cheval en liberté</p> <p>Un territoire propice à la randonnée</p> <p>Une place traditionnelle du cheval attelé dans la vie quotidienne</p>	<p>Une stratégie touristique encore mal définie</p> <p>Une absence d'itinéraires sécurisés, sur Miquelon notamment</p> <p>Des pratiques quasiment disparues</p>	<p>Une place pour le tourisme équestre à affirmer</p> <p>Des conflits d'usage à gérer</p> <p>Des porteurs de projets à accompagner vers la professionnalisation</p> <p>Une compétence « attelage » utilitaire à valoriser</p>



## **2.2 Un plan stratégique en 5 axes**

La synthèse de l'état des lieux et du diagnostic présentés ci-avant permet de déterminer 5 axes d'actions susceptibles de répondre aux objectifs définis précédemment.

### **Axe 1 : Préserver et faire reconnaître le cheval de Miquelon**

Constitution d'une association de race

Elaboration d'un programme d'élevage

### **Axe 2 : Améliorer le système de production**

Gestion du cheptel

Gestion des pâtures

Développement de la production fourragère

Expérimentation de cultures céréalières

### **Axe 3 : Permettre la pratique de l'équitation en sécurité**

Développement d'une pratique équestre de qualité

Réalisation d'un centre équestre à Saint-Pierre

Restructuration du GPCM à Miquelon

Développement des chemins équestres et du balisage

### **Axe 4 : Formation- Innovation**

Formation des encadrants à la pratique équestre

Formation du vétérinaire et techniciens de la DAF au suivi administratif et technique des populations équines

Formation – Information des propriétaires

Mise en place d'échanges culturels et sportifs autour du cheval avec le Canada (nouvelles pratiques...)

Création de produits équestres pour les différents publics (séniors, handicapés,...)

Mise en place de services utilitaires à traction animale

## Axe 5 : Structuration de la filière - mise en place d'une « Commission de développement du cheval »

Développement du « lobbying » pour faire reconnaître la place accordée au cheval au sein des politiques territoriales

Promotion de la filière cheval associant éducation et tourisme

Accompagnement de projets dans toutes les composantes : élevage, sport, formation, cheval utilitaire,...

Le tableau ci-dessous reprend les différents axes ainsi que les échéances et les acteurs possibles pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.

AXE	ACTEURS	ACTIONS	CALENDRIER
<b>Axe 1 : Préserver et faire reconnaître le cheval de Miquelon</b> Constitution d'une association de race Elaboration d'un programme d'élevage	Commission cheval SPM/DAF	Contact avec la Société d'Elevage du Cheval Canadien Mise en place d'un "MINISIRE"	2008-2013
<b>Axe 2 : Améliorer le système de production</b> Gestion du cheptel Gestion des pâtures Développement de la production fourragère Expérimentation de cultures céréalières	Commission cheval SPM/DAF	Réunion de concertation Zonage, élaboration itinéraire technique et commercialisation Etude technique sur le séchage à l'abri Zonage et élaboration itinéraire cultural	dès 2008?
<b>Axe 3 : Permettre la pratique de l'équitation en sécurité</b> Développement d'une pratique équestre de qualité Réalisation d'un centre équestre à Saint-Pierre Restructuration du GPCM à Miquelon Développement des chemins équestres et du balisage	Commission cheval SPM/DAF/DTJS/CRT CESP GPCM/DAF DAF/CRT	Réunion de présentation des projets Montage dossier Fonds Eperon Montage dossier Agricole Etude DAF en cours	2008-2010 2009 2008-2009
<b>Axe 4 : Formation- Innovation</b> Formation des encadrants à la pratique équestre Formation du vétérinaire et techniciens de la DAF Formation - Information des propriétaires Mise en place d'échanges culturels et sportifs avec le Canada Création de produits équestres pour les différents publics (séniors, handicapés,...) Mise en place de services utilitaires à traction animale	DTJS/FFE/Conseil territorial DAF/Conseil territorial DAF/Conseil territorial DTJS/DAF CRT/DTJS Conseil territorial/Communes/CRT	Recrutement enseignant diplômé sur Saint Pierre Programme de formation continue Programme de vulgarisation/diffusion de l'information Opportunités à identifier Etude à mener Etude à mener	2009 2010 dès 2008 2009-2013 2009-2013 2010
<b>Axe 5 : Structuration de la filière</b> Développement du " lobbying " Promotion de la filière cheval Accompagnement de projets	Commission cheval SPM/DAF/DTJS/CRT	Appui aux projets	dès 2008

Ce tableau est soumis à la discussion du groupe de travail constitué et reste bien entendu à affiner et à modifier autant que nécessaire.

Si la « filière cheval » à Saint-Pierre-et-Miquelon n'existe pas aujourd'hui, en tant que telle, le sujet est porteur d'enjeux multiples à la fois sociaux et économiques.

Animal fortement associé à l'image de l'archipel, le cheval est perçu comme l'ultime liberté à laquelle les propriétaires peuvent encore accéder.

Pression urbaine, réglementations nouvelles, modification des modes de vies font en effet reculer des valeurs chères aux habitants de ce territoire géographiquement isolé. Les contraintes, tant financières que matérielles générées par la possession d'un tel animal dans des conditions climatiques difficiles n'ont d'équivalentes que la récompense que constitue une promenade sur son dos, le long des côtes découpées et sauvages.

Ce constat, loin d'être anecdotique, renferme au contraire tout le potentiel – mais aussi tous les écueils- d'une structuration plus grande de cette activité.

En effet, si les esprits sont conscients qu'une sauvegarde du «cheval de Miquelon » passe par la maîtrise de la reproduction et la sélection génétique, ils s'inquiètent de voir leurs pratiques de mise en liberté modifiées... La création d'un centre équestre, aussi favorable soit-elle pour une équitation sécurisée, est mise en balance avec la possibilité de continuer à héberger les chevaux à coût modique...

Entre « sauvage » et domestique, entre liberté et responsabilité, c'est bien la place du cheval sur l'archipel qui est ici au cœur de la problématique posée.

Autant de contradictions auxquelles il faudra s'efforcer de répondre dans la troisième phase de cette étude afin de proposer des options d'avenir réalistes.

Fait à Hennebont, le 05 Mai 2008

Françoise Lumalé

HN conseil ingénierie

## Annexe 1 : planning de la mission et personnes rencontrées

Jour	Programme	Personnes rencontrées
<b>Samedi 29 mars</b>	Arrivée à Saint-Pierre vers 22h45	
<b>Dimanche 30 mars</b>	Départ MIQUELON bateau : 17h00 18H : visite GPCM	Vicky DE ARBURN, monitrice salariée GPCM
<b>Lundi 31 mars</b> Matin  Après Midi	<b>MIQUELON</b> 9H : Réunion de travail Mairie 10H : Réunion de travail Conseil territorial  11H : Réunion de travail GPCM  Visite Isthme et Grand Barchois Visite Quarantaine de Miquelon  20H00 : réunion publique avec les propriétaires de chevaux	Stéphane COSTE, maire Céline GASPARD, 3 <sup>ème</sup> vice-présidente Franck DETCHEVERRY, conseiller Marco GASPARD, président Cyril DE ARBURN, vice-président Patricia LECHEVALLIER, trésorière  15 participants
<b>Mardi 01 avril</b> Matin  Après Midi	SAINT-PIERRE 14H30 : Réunion de travail Préfecture 15H30 : Réunion de travail Conseil territorial  17H : Visite quarantaine Saint Pierre	Yves FAUQUEUR, Préfet Stéphane ARTANO, président Gérard BRIAND, 2 <sup>ème</sup> vice-président CESP – Ludovic ARROSSAMENA, et membres du comité SHR – Carole SERIGNAT, présidente et membres  Propriétaires hors associations
<b>Mercredi 02 avril</b> Matin  Après Midi	8H30 : Réunion de travail Mairie  14H30 : Réunion de travail Député  21H00 : réunion publique avec les propriétaires de chevaux	Karine CLAIREAUX, maire Véronique BRIAND, conseillère municipale Annick GIRARDIN  45 participants
<b>Judi 03 avril</b> Matin  Après Midi	9H30 : Rencontre CRT 11H : Rencontre Fédération de chasse  Rencontre « à la demande » avec les associations/propriétaires DAF : Conservatoire du littoral, Agriculture	Pierre Yves CASTAING, directeur Marcel Christophe DAGORT, président  PEGASE – Dario Orsiny, président Jean-Pierre CLAIREAUX, Frank URTIZBEREA, Mickaël, Christophe
<b>Vendredi 04 avril</b> Matin  Après midi	8H30 DAF 10H : Réunion du Conseil de la Santé et de la Protection Animale 15H : Réunion ONCFS  17H : Debriefing de la mission	Personnes convoquées voir PV réunion  Bruno GALIBER D'AUQUE, DAF Jean-Luc BROUILLOU, DTJS Ludovic ARROSSAMENA, CESP Vicky DE ARBURN, monitrice salariée GPCM Séverine ? DAF
<b>Samedi 05 avril</b>	Départ 13 H 13H : Départ Montréal	Conduite aéroport

## Annexe 2 : compte-rendu de la réunion du CSPA du 4 Avril 2008

Rédacteur : DAF

### **Compte rendu de réunion du Conseil de la Santé et de la Protection Animales (CSPA) N° 2-2008 du 4 avril 2008**

Lieu : Salle de réunion de la SODEPAR

Destinataires :

Les membres du CSPA

Date de diffusion : 18 avril 2007

#### **Participants :**

- M. Bruno GALIBER D'AUQUE, Directeur de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), Président de séance ;
- Mme Françoise LUMALE, Chargée de mission aux Haras nationaux ;
- M. Jean-Pierre LEBAILLY, Représentant du Conseil Territorial ;
- M. Yvon HEBDITCH, Représentant de la Commune de Saint-Pierre ;
- M. Jean-Luc BROUILLOU, Directeur Territorial de la Jeunesse et des Sports ;
- M. Bruno LETOURNEL, Chef du Service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- M. Julien PESTRE, Docteur vétérinaire ;
- M. Francis LOUIS, Chef des Services Vétérinaires de la DAF ;
- M. Christophe CAIGNARD, Représentant du « Groupement des Producteurs Agricoles - GPA - » ;
- Melle Bénédicte SCHOONOVER, Présidente de « SPM 3 A » ;
- Mme Valérie ENGUEHARD, Représentante de la Société « Avimat SPM » ;
- Mme Ursula DELCOURT, Représentante de l'Association « SPM Frag'île » ;
- M. Ludovic ARROSSAMENA, Président du « Club d'Equitation de St-Pierre - CESP - » ;
- Mme Carole SERIGNAT, Présidente de la « Société Hippique Rurale - SHR - » ;
- M. Dario ORSINY, Représentant de l'Association « PEGAZE » ;
- Mme Vicky DE ARBURN, Représentante du « Groupement des Producteurs de Chevaux de Miquelon - GPCM - » ;
- MM. Joël COX et Thierry POIRIER, propriétaires de chevaux.

MM. Préfet et le Secrétaire Général étant excusés, M. GALIBER D'AUQUE préside la séance qui est ouverte à 10 h 15.

**Rappel de l'ordre du jour : bilan de la semaine de mission dans l'archipel d'une représentante des Haras nationaux chargée d'une étude de la filière équine à Saint-Pierre et Miquelon.**

I – Après une présentation préalable de Madame Françoise LUMALE, Ingénieur projet au sein des Haras nationaux et du rôle de cet établissement public administratif, cette dernière prend la parole pour exposer, à travers un diaporama illustré, le cadre général de son intervention, reprenant notamment la nature de la commande locale et l'objectif de la mission, devant aboutir à des propositions en termes de perspectives et de soutiens de projets.

Mme LUMALE et ses collaborateurs interviennent comme prestataire de service au cours de trois phases successives :

- état des lieux : mars 2008 ;
- diagnostic et plan stratégique : mi-avril 2008 ;
- plan d'action prioritaire (restitution du rapport) : mi-mai 2008.

Un des enjeux de cette mission est finalement d'étudier la faisabilité d'un projet de centre équestre à Saint-Pierre, même si elle se place dans un environnement plus large puisqu'il s'agit en fait de définir la place de la filière équine à Saint-Pierre et Miquelon.

Mme LUMALE procède à un premier état des lieux de la situation constatée depuis sa présence dans l'archipel, en y recensant notamment :

- le cheptel et l'organisation existante tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon ;
- les difficultés rencontrées (gestion des populations, coûts du fourrage, hébergement hivernal, pâturage, transhumance d'été, etc...) ;
- les démarches entreprises – en particulier par le CESP et le GPCM – ;
- les pistes de développement touristique équestre ;
- l'existence d'une race locale qu'il conviendrait de préserver, ce qui met en exergue l'intérêt d'une identification des animaux pour un meilleur suivi génétique ;
- l'existence d'une production de poulains de boucherie (15 animaux par an environ).

II – A la suite de cet exposé, les participants sont invités à faire part de leurs observations et questions afin d'engager les échanges. Un résumé de ces interventions éparses est formulé ci-après :

- La présence de chevaux en liberté peut être une bonne pratique si elle est bien gérée ; certaines zones sont toutefois aujourd'hui fragilisées, alors que d'autres secteurs riches en alimentation sont sous-pâturés, il convient donc de réfléchir ensemble pour trouver des solutions d'intérêt général.
- Il s'agit de bien gérer l'espace, en protégeant les zones sensibles, mais également de faire du cheval un élément valorisant du territoire, à travers notamment la gestion de pâturage et de troupeaux. Les dates de lâcher des chevaux doivent être étudiées en commun pour éviter des périodes trop précoces ou tardives dans la saison, afin de ne faire pâturer les animaux qu'à partir du moment où la végétation le permet.
- Le regroupement de chevaux à la « Pointe aux Alouettes » a déjà été proposé mais n'avait pas abouti, alors que la réalisation d'enclos entraîne généralement des dégradations de milieux en raison des phénomènes de sur-piétinement et sur-pâturage dans des secteurs restreints.
- La question de la sécurité des usagers de la route est évoquée du fait de la présence de chevaux en liberté faisant peser des risques d'accident de la circulation, la responsabilité des propriétaires d'animaux étant toujours engagée.
- La gestion des 11 étalons de l'archipel améliorerait la sécurité et la maîtrise de la reproduction.
- La valorisation d'une race locale ne doit pas empêcher l'existence de chevaux d'autres origines.
- Il est souhaitable de favoriser le dialogue et la concertation : d'une part entre les propriétaires/éleveurs de chevaux, d'autre part entre les représentants des propriétaires et les services administratifs au sein du CSPA ; à noter que les « Conseils des chevaux » ont été créés au niveau de chaque région : il s'agit d'instances de discussion entre les différents acteurs de la filière au niveau régional, organisme qu'il serait certainement opportun d'instituer sur l'archipel.
- Les locaux de la Quarantaine sont insalubres et inadaptés aux normes actuelles et il est dans l'intérêt de tous d'arriver à une amélioration de la situation. La SHR se déclare également intéressée par de nouvelles

infrastructures, et en particulier par le projet de manège équestre. La nouvelle installation serait évolutive et susceptible de répondre aux besoins progressifs du plus grand nombre.

- Des craintes sont émises par les propriétaires quant à une augmentation des coûts d'hébergement des chevaux si un nouveau bâtiment est effectivement construit (le prix de la stalle pour les 80 animaux logés dans les locaux de la Quarantaine de St-Pierre est aujourd'hui fixé à 125 € par an).

- Le cheval est peu reconnu au plan économique sur l'archipel : tourisme, commerce spécifique, activités sportives et de loisirs notamment constituent pour partie un marché largement déficitaire au profit du Canada.

- Un projet de Schéma local de randonnée est à l'étude, il pourrait intégrer à la fois l'aménagement de sentiers pédestres et équestres.

- Une démarche locale de production de fourrage est engagée par les agriculteurs et la Collectivité Territoriale. L'objectif serait d'arriver à ce que l'archipel devienne autonome en foin, puisqu'il en a la capacité, notamment sur le territoire de Miquelon. A noter que le coût de transport de foin du Canada aurait subi une augmentation de 280 % au cours de ces toutes dernières années. Il est proposé aux propriétaires et éleveurs de chevaux de se rapprocher du GPA<sup>1</sup> pour leur faire part de leurs besoins annuels en alimentation. Un marché du foin à moindre coût pourrait ainsi se mettre en place.

### **LES PROCHAINES ÉCHÉANCES SONT AINSI FIXÉES :**

- 1. Le Rapport définitif des Haras nationaux est attendu pour la 1ère quinzaine du mois de juin 2008 ; une réunion de présentation devant le CSPA sera organisée à cette période.**
- 2. Les propriétaires de chevaux (privés ou associés) sont invités par le Président à monter un collectif afin de faciliter la discussion sur les différents thèmes qui les concernent, notamment, en priorité, sur la gestion de la transhumance des chevaux entre St-Pierre et Miquelon.**

► *La séance est levée à midi.*

**Le Président de séance,**

**Bruno Galiber d'Auque**

<sup>1</sup> Groupement des Producteurs Agricoles